

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°58 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 8 au 14 mai 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 14 mai 2017, au moins 424 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIEES</i>	5
<i>I.1.3. UN CADAVRE RETROUVE DANS LA BROUSSE</i>	5
<i>I.1.4. DES PERSONNES MORTES DANS LES CACHOTS DE LA POLICE</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES</i>	8
<i>II.DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i>	9
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX</i>	9
<i>III.1. DROIT A UNE PROPRIETE</i>	9
<i>IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD</i>	10
<i>V. AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	12
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT : Agent de Transmission

BRARUDI : Brasserie et Limonaderie du Burundi

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de procédure Pénal

DCE : Direction Communale de l'enseignement

DPE : Direction Provinciale de l'enseignement

EAC: East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

FNL : Front National de Libération

OPC : Officier de Police Chef

PMPA : Partis et Mouvements Politiques Armés

SNR: Service National de Renseignement

SOMIPONAR : Solidarité des Militaires et Policiers Natifs de Ruyigi

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le genre

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées, 2 portées disparues, 11 torturées, 68 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres est aussi signalé. Au moins 2 cadavres ont été relevés au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI (FNL aile d'Agathon Rwasa et UPRONA aile de Charles Nditije) ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des membres du CNDD-FDD contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

1.1.1.DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Muhuta, province Rumonge

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mai 2017, indique qu'en date du 7 mai 2017, vers 19 heures, Daniel Ciza, Imbonerakure, originaire de la colline Rubura, zone Busenge, commune Muhuta province Rumonge a été tué par la population de la colline Gabaniro, zone Gitaza, commune Muhuta. Il serait accusé d'être un voleur. Il a succombé à l'hôpital de Gitaza suite aux coups reçus. Selon un analyste, c'est une conséquence des discours prononcés par des autorités appelant le peuple à se faire justice.

Un enfant tué en commune Ndava, province Mwaro

En date du 14 mai 2017, vers 12 heures, sur la colline Kabogi, zone Buziracanda en commune de Ndava, Rose Irakoze a tué un enfant de 7 jours que son mari Jean Marie Ntahokagiye a eu avec sa concubine du nom de Capitoline Hatungimana. Selon des sources sur place, le présumé auteur est dans les mains de la police à Fota en commune de Ndava.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES PERSONNES NON IDENTIFIEES

Une personne tuée en commune Vugizo, province Makamba

En date du 12 mai 2017, le matin, Bernadette Baragengana, âgée 74 ans, a été retrouvée décapitée par des personnes non identifiées à son domicile sis sur la colline Rabiho, commune Vugizo, province Makamba. La victime était la femme de Pierre Mukorukarabe, frère d'Oscar Ntansano, ancien sénateur du CNDD-FDD élu en province de Makamba, porté disparu il y a un mois. Selon des sources sur place, deux domestiques du même ménage sont en cavale depuis ce jour, la police et l'administration sont à leur poursuite.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 14 mai 2017, vers 22 heures, Léandre Niyonsavye, un commerçant de la localité a été assassiné à la machette par des gens non encore identifiés sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza.

1.1.3. UN CADAVRE RETROUVE DANS LA BROUSSE

Un cadavre retrouvé en province Kayanza

En date du 8 mai 2017, un corps sans vie d'une prénommée Lydie a été retrouvé sur la colline Ruzingati, commune Gahombo, province Kayanza. A l'hôpital, on a constaté qu'elle a été violée puis étranglée. Les auteurs n'ont pas été identifiés. Lydia était une élève du CFP de Gahombo.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 13 mai 2017, vers 10 heures, sur la colline Matongo, zone Ndava, commune Ndava, un corps sans vie de Cyprien Gahungu a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime serait tuée à l'aide d'une hache. Certaines personnes de son entourage disent qu'il serait tué par des voleurs. Le corps sans vie se trouve à la morgue de Kibimba.

1.1.4. DES PERSONNES MORTES DANS LES CACHOTS DE LA POLICE

Une personne morte en province Muramvya

En date du 11 mai 2017, Yvan Nsanzerugeze, comptable de l'OTB Teza, commune Bukeye, province Muramvya, est décédé au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya. Les circonstances de la mort d'Yvan Nsanzerugeze restent inconnues. Selon des sources sur place, Yvan Nsanzerugeze était accusé d'une affaire de mœurs. La police dit

attendre un médecin du gouvernement pour une autopsie. Il avait été arrêté en date du 9 mai 2017 à l'hôtel Foresta de Bukeye en province Muramvya en compagnie d'une fille nommée Emelyne. La même source indique qu'Emelyne a été libéré en date du 12 mai 2017.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Deux personnes enlevées puis portées disparues en Maire de Bujumbura

Deux personnes ont été portées disparues le 8 mai 2017 au quartier Taba, zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura. Leurs familles indiquent qu'elles n'ont aucune nouvelles des leurs. Une parmi ces deux personnes est Chanel Ndikuryayo qui habite en zone Kinama de la commune Muha, un militaire ex-FAB de la composante sociale Tutsi en fonction au camp Muha. Ce militaire âgé de 34 ans est originaire de la commune Busiga, province Ngozi.

Selon des sources sur place, il a été un garde-corps d'un officier connu dans différentes actions de violations des droits de l'homme commises au Burundi du nom de Pascal Minani alias Mababa, commandant du premier bataillon support de Muha. Les informations en provenance de sa famille disent que Chanel Ndikuryayo a reçu un appel téléphonique de son ingénieur Christophe Ndabagoye tôt le matin du 8 mai 2017. Chanel Ndikuryayo avait un chantier d'une maison dans le quartier Gasenyi de la zone Gihosha. Son ingénieur vivait au quartier Taba de la zone Kamenge. Tous étaient dans une voiture de type carina immatriculée A0695 appartenant à Christophe Ndabagoye. La source proche de la famille de chanel dit qu'il aurait enlevé par des agents du SNR sous l'ordre de Mababa. Chanel Ndikuryayo est un témoin de la réalité des différents crimes commis par son patron. Même la voiture de Christophe reste introuvable.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Un militaire arrêté et torturé en province Mwaro

En date du 9 mai 2017, vers 15 heure, Ndayishimiye Pacifique alias Muhongo, un militaire ex-FAB de la brigade d'artillerie de Mwaro a été arrêté et torturé en tenue militaire par le commandant de cette brigade accompagné de ses AT tous en tenues militaires. Selon des sources sur place, cet incident s'est passé sur la sous colline Gitwa, colline Gihinga, tout près de son domicile. Pacifique Ndayishimiye venait de la brigade avec un sac à dos et rentrait chez lui comme d'habitude à moins d'un km de la brigade. Arrivé à mi-chemin, il a pris une moto et arrivé à la hauteur de son domicile, il a vu un pick-up du commandant de la brigade filer derrière lui avec beaucoup d'autres militaires armés de fusil et de roquettes. Ils l'ont arrêté et ont commencé à le tabasser en présence de la population et les membres de sa famille.

Selon les mêmes sources, Pacifique Ndayishimiye a été embarqué brutalement dans le pick-up puis conduit à la brigade. Les militaires qui l'ont arrêté et torturé sont des militaires ex-PMPA. Le motif de son arrestation serait que son sac à dos contenait 40 boîtes de bœuf en

conserve, selon un militaire de la brigade Mwaro. Il a été conduit manu militari au cachot de la brigade Mwaro.

Trois personnes torturées en commune et province Makamba

En date du 13 mai 2017, un nommé Nkeshimana, boutiquier, a été torturé par un groupe de jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD au quartier Matonge, en commune et province Makamba. Il était accusé de n'avoir pas participé aux festivités de l'anniversaire du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Parmi ces jeunes, il y avait un nommé Shabani, chef des Imbonerakure au niveau de la commune accompagné par François et Toyi. La même journée, Vianney et Cimpaye ont été tabassés sérieusement par une équipe de jeunes Imbonerakure dont Yamuremye, Nintunze Cassien et Havyarimana. Ils étaient accusés d'être des partisans du Général Godefroid Niyombare.

Deux personnes torturées en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 10 mai 2017, Édissa Nyandwi a été victime d'une attaque des jeunes Imbonerakure. Les faits se sont passés sur la colline Kibara, commune Kayogoro, province Makamba. Elle a été accusée de sorcellerie et a été battue, selon des sources sur place. Les Imbonerakure cités dans cette attaque sont Niyonzima, Musenga et un autre connu sous le sobriquet de Gipomozi. La victime vit dans la clandestinité depuis ce jour.

En date du 11 mai 2017, vers 1 heure, dans la même commune, sur la colline Butare, une vieille de 80 ans a été battue à l'aide d'un gourdin cloué par un Imbonerakure du nom d'Isaac Minani après avoir fait irruption dans sa maison. Cet Imbonerakure serait sur le point d'être relâché selon des sources de la famille de la victime.

Quatre détenus torturés dans la prison centrale de Mpimba

Aimable Manirakiza, étudiant de l'Université du Burundi, Fulgence Bizoza, Placide Muganga et un vieux dont le nom n'a pas été cité sont détenus dans des mauvaises conditions dans la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, ils ont été battus et blessés par des détenus Imbonerakure en date du 11 mai 2017 sur ordre du directeur de la prison OPC2 Déo Bigirimana. La même source indique que ce directeur leur a refusé toute visite ordonnant aux policiers de garde de manger tout ce qui sera amené par des visiteurs pour les 3 détenus ci-haut cités.

Une personne arrêtée et torturée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 10 mai 2017, sur la colline Karama, commune Kabarore, province Kayanza, un prénommé Michel, alias Gasongo, a été tabassé par des policiers puis conduit au cachot de Kayanza. Il est accusé de trafic du café vers le Rwanda.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Une personne arrêtée en province Rutana

En date du 8 mai 2017, Cyriaque Nyandwi, enseignant à l'ECOFO Mutwana et membre du conseil communal à Giharo, issu d'AMIZERO Y'ABARUNDI (UPRONA –aile Nditije) a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Mutwana, zone Butezi, commune Giharo, province de Rutana. Il a été conduit au cachot de poste de police l'accusant de ravitailler les boissons de la BRARUDI aux rebelles en Tanzanie, selon nos sources. Quant à lui, il dit que l'administration de Giharo fait des montages contre lui.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 11 mai 2017, Oscar Nibaruta, commerçant de poissons au marché de Kiyange, a été arrêté à son domicile par le chef de colline de Kiyange prénommé Anicet en commune Kibago, province Makamba. Il a été détenu au cachot de la zone Kiyange. Le même jour vers 22 heures, les prénommés Anicet, chef de colline Kiyange, Gaspard, chef des imbonerakure et Chadrack, chef de zone Kiyange ont opéré une fouille perquisition chez Oscar et ont pris des tôles alors que la victime était détenu au cachot de la zone. Oscar a passé deux jours au cachot de la zone puis transféré au poste de police de Kibago.

Trente personnes arrêtées en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

En date du 11 mai 2017, trente personnes ont été interpellées par la police lors d'une fouille perquisition à la 4^{ème} avenue du quartier III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Les personnes arrêtées ne figuraient pas ou n'avaient pas des cahiers de ménages. Elles ont été conduites au cachot de ladite zone.

Vingt-huit personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 8 mai 2017, dix-huit personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménage et des CNI opérée par des policiers et des militaires sur les avenues 15 et 18 du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke. Selon les mêmes sources sur place, elles ont été relâchées après avoir payées une rançon variant entre 2 000 et 5 000 fbu. En date du 10 mai 2017, pour les mêmes accusations que ceux du 8 mai 2017, les forces de l'ordre ont arrêtés et libérés, dans les mêmes conditions 10 personnes sur les avenues 9 et 10 du n° 90 -120 de la zone urbaine de Cibitoke.

Six personnes arrêtées en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 12 mai 2017, six personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle de cahiers de ménages au quartier IV, en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Leur libération a été conditionnée par

un paiement d'une rançon de 5 000 à 10 000 fbu. Selon des sources sur place, ces personnes étaient accusées d'irrégularités diverses dans les cahiers de ménages ou de ne pas en avoir.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en province Muramvya

R.I, âgée de 6 ans, originaire de la colline Kabuye, commune Mbuye, province Muramvya a été violée à trois reprises en dates du 28 avril 2017, 4 mai 2017 et 17 mai 2017 par un certain Mathias Ndikumana, âgé de 24 ans. Il la trompait en lui donnant chaque fois une somme de 100 fbu, selon des sources sur place.

Une personne violée en commune Gitanga, province Rutana

En date du 9 mai 2017, I.A., âgée de 6 ans a été violée par son oncle paternel du nom de Lazare Budenengo sur la colline de Samahuge, zone Nyakuguma, commune Gitanga, province Rutana. La victime a été dépêchée à l'Hôpital de Makamba pour les soins de santé et le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Rutana.

Une élève violée en commune et province Bubanza

En date du 10 mai 2017, vers 10 heures, sur la colline Muyange II, commune et province Bubanza, Jean Marie Nzisabira, célibataire âgé de 30 ans, directeur de l'ECOFO Muyange II a été arrêté par la police de Bubanza et détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza. Il est accusé d'avoir engrossé, J.N âgée de 18 ans, élève en classe de 7^{ème} année à l'ECOFO de Mitakataka.

Grossesses non désirées et mariage précoce en province Makamba

En date 10 mai 2017, lors d'une réunion avec l'administration, les DPE, DCE, les enseignants, le chef du personnel à la DPE Makamba a mis en garde les enseignants qui seront impliqués dans les actes d'engrosser les élèves. Cela est dû aux chiffres alarmants de grossesse non désirées et mariage précoce du rapport du ministère de l'éducation.

Dans la DPE Makamba, année scolaire 2016-2017, on a recensé 143 cas de grossesses non désirées et 52 cas de mariages précoces. Les élèves les plus touchées sont celles du premier cycle de l'ECOFO. Parmi les auteurs de ces grossesses figurent les enseignants. Selon ce rapport du ministère ayant l'éducation dans ses attributions, la province de Bururi vient en tête avec beaucoup de grossesses non désirées et mariages précoces chez les jeunes filles à l'école, suivie de la province de Makamba.

III. DES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

III.1. DROIT A UNE PROPRIETE

Expropriation d'une parcelle par le CNTB en province Kirundo

En date du 9 mai 2017, la CNTB a octroyé à un nommé Karima, membre du parti CNDD-FDD, une propriété de la famille d'un nommé Kagara, membre du parti politique UPRONA. Selon des sources sur place, Kagara était déplacé de 1993 au site des déplacés de Rusarasi.

Ce dernier se trouve pour le moment en exil dans le camp de déplacé de Mahama au Rwanda. Ils sont tous originaires de la colline Buraza, zone Gatara, commune Busoni. Il y a dans ce site des déplacés de Rusarasi une peur panique et des mésententes ethniques, précise notre source.

IV. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Manifestation des membres du parti CNDD-FDD dans tout le pays

En date du 13 mai 2017, des manifestations ont été organisées dans tout le pays par le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il s'agissait du 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué du 13 mai 2015. Certains Imbonerakure défilaient en possession de fusils, baïonnettes, massues et des petites houes. Ils scandaient des slogans d'injures et d'intimidation contre les opposants ou supposés opposants.

Quelques cas illustratifs :

En province Cankuzo, toutes les communes étaient mobilisées. Le nombre de manifestants militants du CNDD –FDD était compris entre 1500 et 2500. Deux personnes portaient des fusils dont Gabriel Baravungwa. Une autre personne avait une baïonnette tandis que d'autres avaient des petites houes et des massues. Ils commémoraient le 2^{ème} anniversaire du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015, selon des sources sur place. La veille, ils dansaient devant des supposés opposants dans un cabaret. Ils avaient un véhicule avec des hauts parleurs et disaient : « *ya coup d'Etat iri he? (Qu'en est-il du coup d'Etat)* ». Les propriétaires d'un des cabarets ont eu peur d'ouvrir ce jour de manifestation car la veille au cours de la mobilisation, les membres du CNDD-FDD leur avaient dit qu'ils danseraient dans ce cabaret. Ce dernier serait le lieu de danse de ceux qui auraient soutenu le coup d'état manqué en 2015.

En province Rutana, des Imbonerakure ont commencé la marche manifestation à partir de 5 heures du matin en commémoration du 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué. Ils scandaient des chansons pour le soutien du Président Pierre Nkurunziza et fustigeaient Niyombare et ceux qui l'ont soutenu.

En province Ruyigi, les membres du parti CNDD-FDD, ont fait une marche manifestation contre les putschistes en ce 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué, selon des sources sur place. Des Imbonerakure assuraient la sécurité. Dans le discours du Gouverneur de Ruyigi, il a cité chronologiquement les événements sanglants qui ont caractérisé le Burundi depuis 1961 jusqu'au 13 mai 2015 où les ennemis du Burundi ont plongé le pays dans un bain de sang. Il a félicité les pays voisins pour leur soutien moral, en regrettant au contraire le comportement du Rwanda qui a donné refuge aux ennemis. Aux pays qui hébergent les ennemis, il faut les extraditer pour être jugés, a-t-il ajouté. Selon lui, la date du 13 mai sera dédiée à la Démocratie. Ce discours a été envoyé par le Ministre de l'intérieur. Même si beaucoup de participants n'étaient pas en uniforme, il y avait partout les drapeaux du parti au pouvoir, ce qui a indisposé quelques-uns lors des travaux communautaires. Il y avait tant de monde même ceux des autres communes, les députés et sénateurs de Ruyigi. Une minute de silence a été observée en mémoire des disparus y compris colonel Darius Ikurakure, natif de Ruyigi. Les

militaires et policiers rassemblés au sein de SOMIPONAR étaient présents à cette marche manifestation.

En Marie de Bujumbura, le ministère de l'intérieur a appelé la population burundaise à faire une marche manifestation pour célébrer le 2^{ème} anniversaire de la tentative du coup d'Etat du 13 mai 2015. Plusieurs personnes sont descendues dans les rues et entonnaient des slogans anti-Kagame qui est accusé d'avoir envoyé des espions rwandais pour collaborer avec des putschistes.

En province Kirundo, de pareilles manifestations organisées par le parti CNDD-FDD ont eu lieu. Selon des sources sur place, la population non membre de ce parti a eu peur de sortir de leurs maisons pour éviter qu'elle soit malmenée par ces manifestants.

En province Karusi, des manifestations similaires ont eu lieu. Des slogans d'injures à l'égard des militaires putschistes, des organisations de la société civile, du Rwanda et du Président Kagame, et des organisations onusiennes ont été scandés. Le Gouverneur de province a publiquement déclaré dans son discours que ceux qui n'ont pas répondu à ces manifestations soutiennent les putschistes qu'il faut les suivre de près. Selon un analyste politique, ce genre de discours est un appel à la violation et une incitation à la haine de toute personne non membre du CNDD-FDD, apolitique ou politique.

Un membre d'un parti politique menacé en province Kayanza

Oswald Manirakiza, encadreur au Lycée Kayanza a reçu des menaces de la part du Directeur du Lycée Kayanza, commune Kayanza, province Kayanza .Ce dernier l'accuse d'être un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa et il lui demande d'adhérer au parti CNDD-FDD s'il veut garder son emploi.

Contribution forcée pour la construction d'un monument du parti CNDD-FDD

En date du 12 mai 2017, des habitants de la commune Gitaramuka en province Karusi ont été contraints de payer une somme de 5000 fbu pour un simple citoyen et 10 000 fbu pour toute personne qui fait du commerce. Selon des sources sur place, cet argent est destiné à la construction d'un monument du parti CNDD-FDD. Dans presque tout le pays, sur ces monuments, est écrit : « *Caratuvunye ntiturota turekura igihugu (ça nous a beaucoup peiné, on n'entend pas lâcher le pouvoir)* ». La même source indique qu'il y a une personne qui a été forcée de payer une somme de 60 000 fbu puisqu'il fait la profession d'extraction des cailloux, sable et gravier. La population de Gitaramuka se dit fatiguée par ces contributions forcées alors qu'elle vit dans la pauvreté.

Confrontation des Imbonerakure en province Cibitoke

En date du 9 mai 2017, au Lycée Cibitoke, province Cibitoke, un jeune Imbonerakure du nom de Charles Niyongere a été renvoyé définitivement du Lycée Cibitoke après avoir tenté de tuer un autre jeune Imbonerakure du nom de Thierry Niyongere. Selon nos sources, il a essayé de le poignarder à l'aide du couteau qu'il possédait au dortoir. La victime a été légèrement blessée sur la main. Les deux étaient en 2^{nde} Lettres Modernes. L'origine de la dispute était le

vol d'un téléphone mobile que Charles Niyongere accusait la victime, selon les mêmes sources.

Des entraînements paramilitaires observés en commune Rango, province Kayanza

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure continuent à s'observer sur les collines Gatara, Nteko et Cari en commune Rango, province Kayanza. Ces exercices se font dans de petites forêts de ces collines vers l'aube.

V. AUTRES FAITS RAPPORTES

Libération de deux prisonniers dans la prison de Gitega

En date du 12 mai 2017, la police de Gitega a libéré 2 militants du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Il s'agit du colonel Edouard Sabukwigura de la commune Bugendana et du colonel Edouard Nzambimana de la commune de Gitega. Tous les deux étaient des démobilisés du FNL. Ils avaient été arrêtés par la police de Gitega, il y a 7 mois, tous accusés d'avoir tendu une embuscade aux forces de l'ordre. La justice de Gitega a pris la décision de les libérer car ils n'avaient aucun dossier même si ils venaient de passer 7 mois en prison.

Une personne blessée en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura

En date du 9 mai 2017, des hommes armés non identifiés ont tiré et blessé par balles une personne en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime a été touchée au niveau de la tête et évacuée à l'hôpital.

Pénurie du carburant dans presque tout le pays

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mai 2017 indique que depuis plus de deux semaines, dans différentes provinces du pays, les différentes stations n'ont pas été approvisionnées en carburant.

En province de Bururi, toutes les stations n'ont pas de carburant, selon notre source sur place. En conséquence, les prix des denrées alimentaires de première nécessité ne cessent de grimper. A titre d'exemple, le prix du haricot est à 1500 fbu le kg, le riz à 2200 le kg, la farine de manioc à 1500 fbu le kg, etc., précise notre source. D'une manière générale, les prix des denrées alimentaires ont augmentés de plus de 60% par rapport au mois précédent. La population ne sait pas à quel pied danser. Elle vit dans la pauvreté.

En province Gitega, suite à la pénurie du carburant, certains jeunes Imbonerakure se mêlent dans l'affaire de commercialisation du carburant. Ils se donnent la mission de superviser la distribution du carburant dans les stations et profitent de demander des pots de vin pour faciliter l'accès aux pompes. Les motards payent entre 2 000 à 4 000 fbu pour être servis. Cette ingérence des jeunes Imbonerakure est faite en présence des forces de l'ordre et de l'administration.

En province Makamba, le carburant est devenu un produit rare. Plusieurs stations de services ont suspendu leurs activités. Selon des sources sur place, des propriétaires de stations enregistrent une grosse perte car ils continuent à payer les employés qui ne travaillent presque

pas. Suite à cette pénurie, un marché noir a pris place. A titre d'exemple le litre d'essence qui coûtait 2100 fbu, se vend aujourd'hui entre 3500 fbu et 4 000 fbu.

En mairie de Bujumbura comme à l'intérieur du pays, le manque criant du carburant s'observe depuis trois semaines. Des files d'attente devant les stations qui en ont se multiplient. Selon des pétroliers, le gouvernement aurait donné la licence d'importation à une seule compagnie qui n'est pas en mesure de satisfaire le marché national. Selon le ministre de l'énergie et des mines, Côme Manirakize, cette pénurie du carburant est due à un manque de devises.

Collecte illégale de fonds en commune et province Makamba

En date du 11 mai 2017, au chef-lieu de la commune Makamba, un Imbonerakure du nom de Sakubu s'est arrogé le droit au recouvrement forcé de la contribution allouée à la construction d'un immeuble provincial. Ce dernier a agi sous prétexte de le faire au nom de la province alors qu'en réalité il procédait à un vol systématique.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et aux membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI (FNL aile d'Agathon Rwasa et UPRONA aile de Charles Nditije) continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure lors des entraînements paramilitaires, des manifestations publiques ainsi que des rondes nocturnes constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est aussi une conséquence des discours de haine prononcés par certaines autorités du pays.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.